

RAPPORT D'ACTIVITE

ANNEE 2021

I – CADRE GENERAL

A – Contexte

L'année 2021 a été marquée pour l'Agence par trois évolutions majeures :

- la mise en place d'une deuxième offre de service aux communes : l'Assistance à maîtrise d'ouvrage en matière d'aménagement rural (Voirie, Bâtiment, Espaces publics),
- la création d'une équipe de 7 chefs de projets mutualisés pour le compte de 19 communes lauréates du programme national « Petites Villes de Demain »,
- le pilotage pour le compte des EPCI d'une étude de préfiguration d'un ou plusieurs périmètre(s) de Schéma de Cohérence Territoriale.

La séance du Conseil d'administration du 15 avril 2021 s'est tenue sur un mode distancié en raison des mesures sanitaires.

B – Fonctionnement des instances

INSTANCE	DATE DE LA SEANCE
Assemblée Générale Ordinaire	21 octobre 2021(*)
Assemblée Générale Ordinaire	09 décembre 2021
Conseil d'administration	13 janvier 2021
Conseil d'administration	18 mars 2021
Conseil d'administration	15 avril 2021
Conseil d'administration	04 novembre 2021(**)
Conseil d'administration	25 novembre 2021

(*) : Election des membres du premier collège du Conseil d'Administration suite au scrutin des 20 et 27 juin 2021 relatifs à l'élection des Conseils départementaux

(**) : Election du 2^{ème} Vice-Président

C – Adhésions – Retraits

Aucun membre ne s'est retiré de l'Agence au cours de l'année 2021.

Vingt-sept communes ont adhéré à l'Agence en 2021 (liste ci-après) :

ARFEUILLE CHATAIN
AZERABLES
BELLEGARDE EN MARCHE
BONNAT
BUSSIÈRE NOUVELLE
CHAMBON SAINTE CROIX
CHENIERS
COLONDANNES
CROZANT
DUN LE PALESTEL
FONTANIERES

GENUILLAC
 LAVAVEIX LES MINES
 MERINCHAL
 LE MONTEIL AU VICOMTE
 MORTROUX
 NOUHANT
 NOUZERINES
 PIERREFITTE
 RETERRE
 SAINT JULIEN LA GENETE
 SAINT LOUP
 SAINT MARTIAL LE MONT
 SAINT MICHEL DE VEISSE
 SAINT PARDOUX LES CARDS
 SAINT PRIEST LA PLAINE
 SAINT SEBASTIEN

La Communauté de communes des Portes de la Creuse en Marche et le Syndicat de sauvegarde et de valorisation de la forteresse de Crozant ont adhéré à l'Agence en 2021.

D – Création d'activités

En 2021, deux offres de service ont été créées :

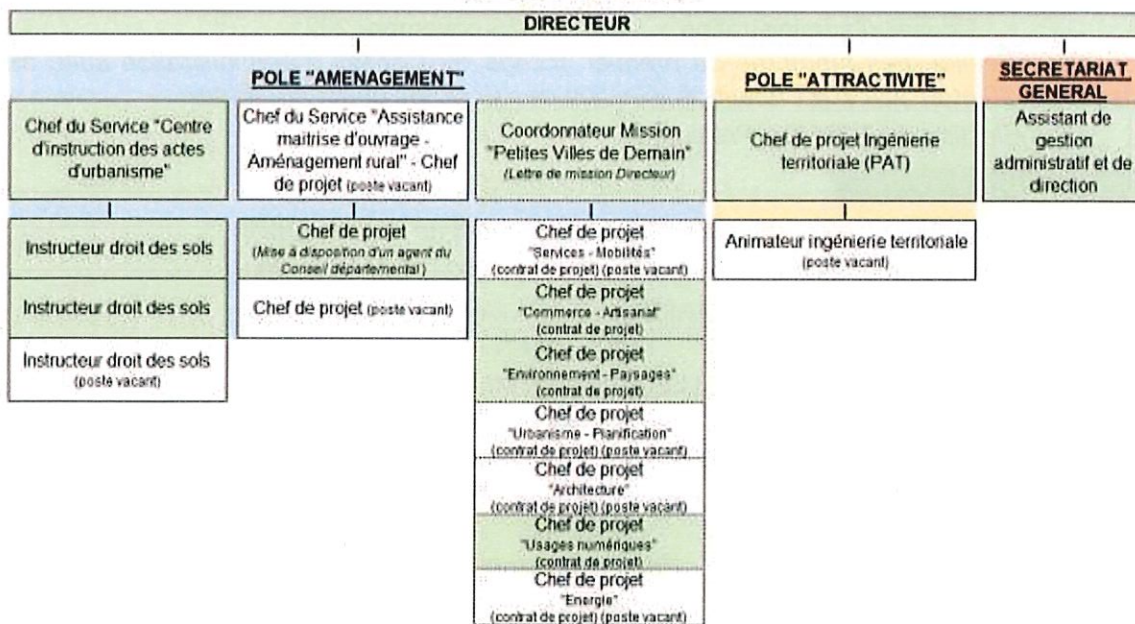
- Assistance à maîtrise d'ouvrage – Aménagement rural en janvier
- Ingénierie « Petites Villes de Demain » en octobre

E – Ressources humaines

1 - Organigramme

L'organigramme de l'Agence a été adapté (création de 12 emplois) afin de permettre le recrutement des personnels chargés de la mise en œuvre des offres de service « Assistance à maîtrise d'ouvrage – Aménagement rural » et Ingénierie « Petites Villes de Demain » et de renforcer l'équipe d'instructeurs en matière d'application du droit des sols.

ORGANIGRAMME au 31/12/2021



2 - Effectifs

Les effectifs de l'Agence ont connu en 2021 une augmentation significative le 1^{er} décembre suite au recrutement de 3 chefs de projet « Petites Villes de Demain ».

3 - Gestion des ressources humaines

Le Conseil d'administration a adopté, en 2021, des mesures tendant à :

- Instituer le travail à temps partiel et le télétravail au sein de l'Agence, (annexe II du règlement intérieur de l'Agence),
- Adopter les lignes directrices de gestion.

II - ACTIVITE DES SERVICES

A - Centre d'instruction mutualisé des actes d'urbanisme

1 - Composition

- 1 cheffe de service + 2 agents instructeurs

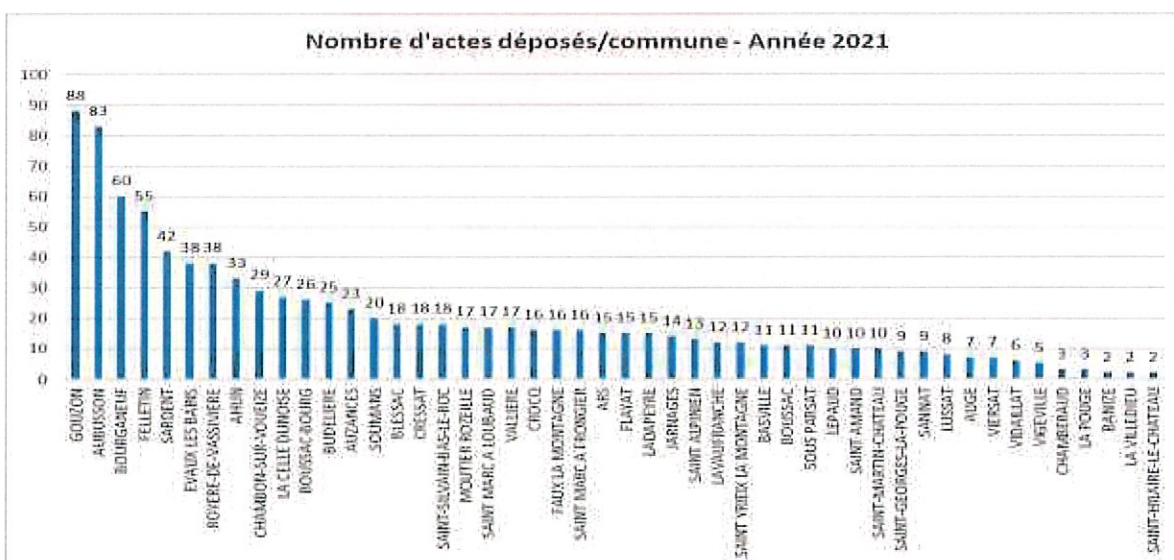
2 – Nombre de communes bénéficiaires du service en 2021

- 48 – Evolution 2021/2020 : +1 commune

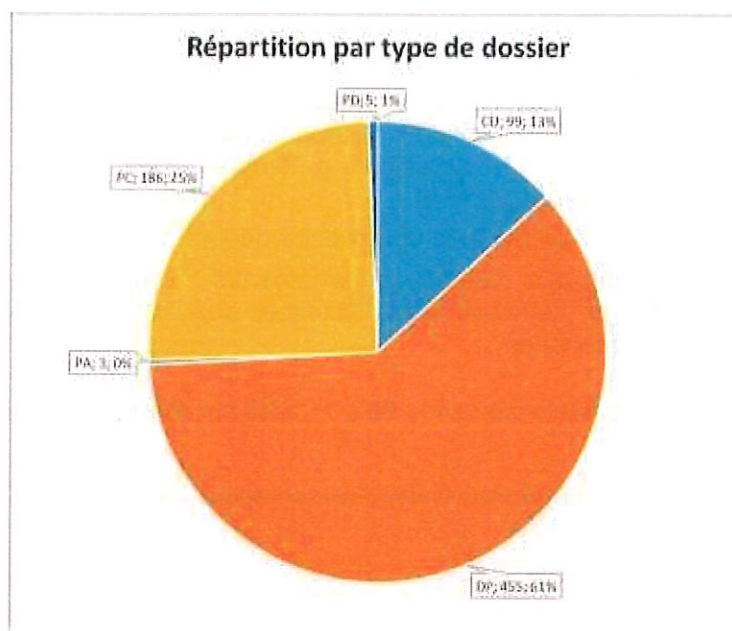
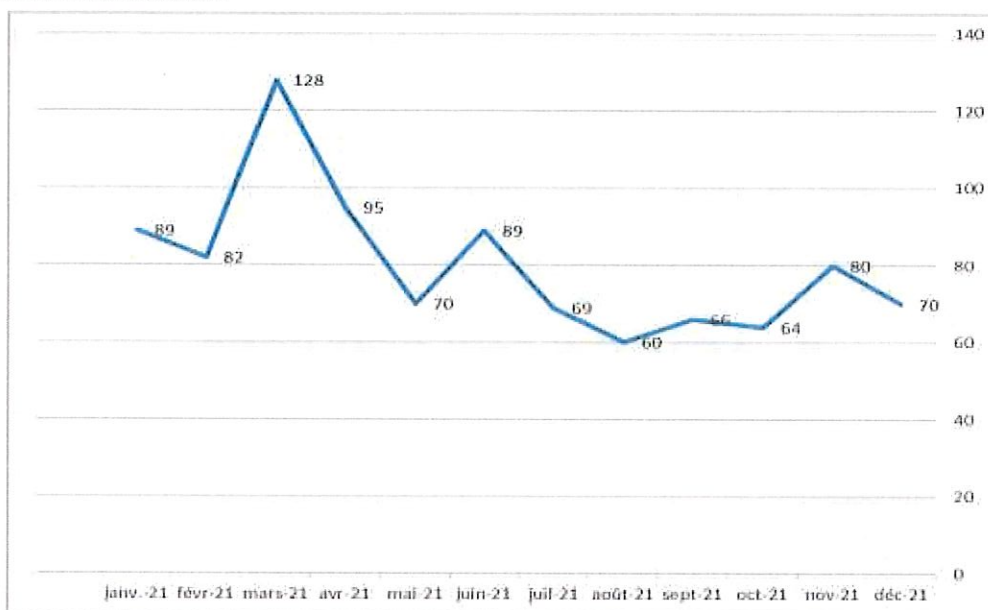
4 – Activité en 2021

- Phase préparatoire à la mise en place d'un portail numérique à destination des communes et des demandeurs en vue de la dématérialisation du dépôt et de l'instruction des demandes à compter du 1^{er} janvier 2022,
- Instruction des Certificats d'urbanisme opérationnels (CUb), Permis de construire (PC), Déclaration préalables (DP), Permis de démolir (PD), Permis d'aménager (PA),
- Conseils aux communes et aux demandeurs,
- Participation aux réseaux (départemental : "club ADS" et national : "réseau urbanisme" de l'Association Nationale des Directeurs d'Agences Techniques Départementales"),

Nombre total de dossiers déposés : **962**, (+ 23% par rapport à l'année 2020).



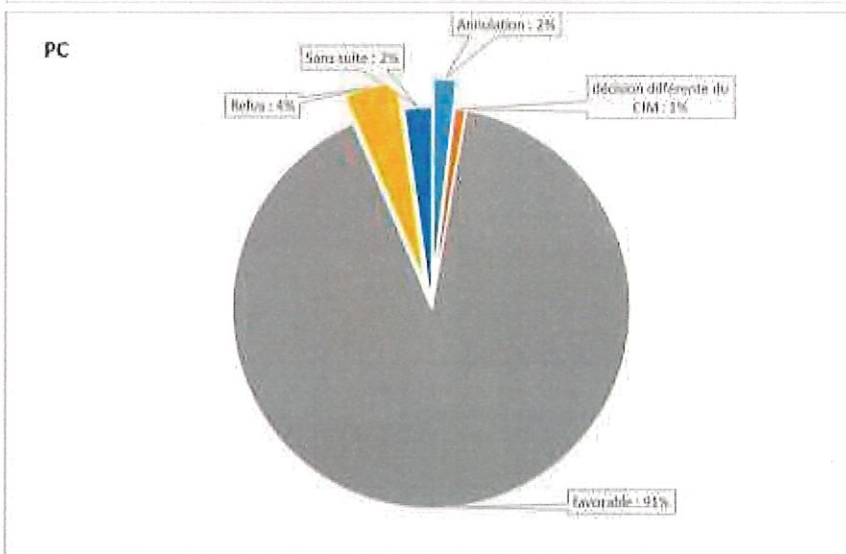
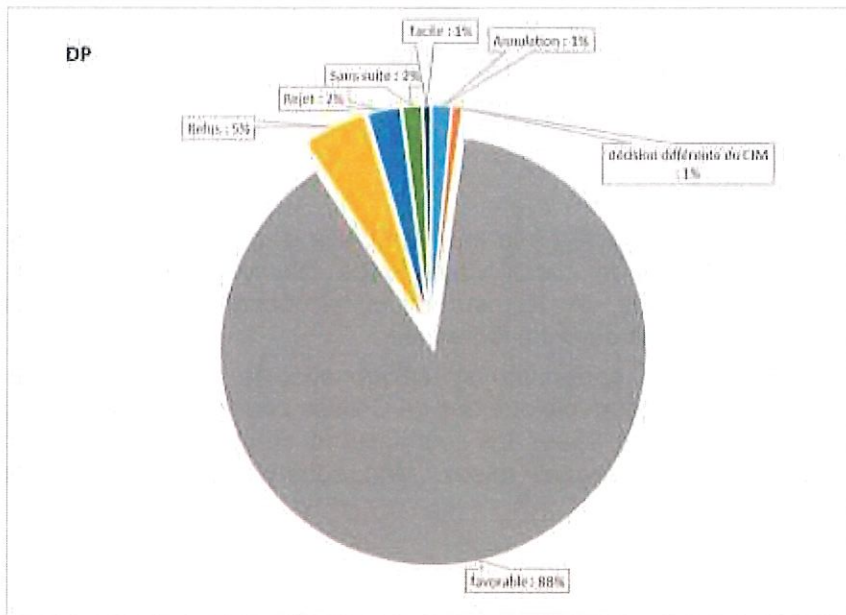
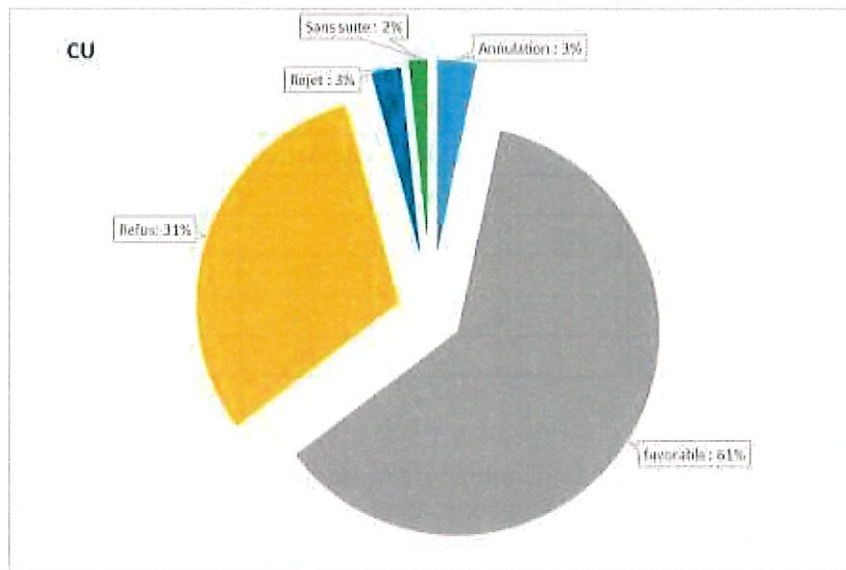
Variations mensuelles



Nature et nombre de décisions rendues par les communes (portées à la connaissance du CIM)

Type d'acte	Annulation	Décision favorable		Refus	Rejet	Sans suite	Tacite	Total général
		Conforme à la proposition du CIM	Sur proposition contraire du CIM					
CU	4	73		37	3	2		119
DP	8	466	4	25	13	8	3	527
PA		2						2
PC	4	197	2	9		5		217
PD		9						9
Total général	16	747	6	71	16	15	3	874

Répartition des décisions par type d'acte



Délai de traitement des dossiers

Types d'actes	Délai maximum légal en jours				
	30	60	90	120	150
	Délai moyen de traitement en jours				
CU		50			
DP	18	33			
PA			77	100	
PC		37	54	55	90
PD		24	26		

A noter :

Le Conseil d'administration a, le 25 novembre 2021, adapté la grille tarifaire pour l'instruction des actes afin de tenir compte des situations dans lesquelles une même demande pouvait donner lieu à une nouvelle instruction (annulation, classement sans suite ou rejet)

B - Projet Alimentaire Territorial pour la Creuse

1- Composition au 31 décembre 2021

- o 1 cheffe de projet

2- Activité en 2021

L'année 2021 a été consacrée à la mise en place des premiers projets opérationnels dans le cadre de la démarche. Deux Comités de pilotage réunissant l'ensemble des partenaires ont été organisés, le 12 mars et le 10 décembre. Les premières actions opérationnelles ont été lancées durant cette année :

- Institution d'un partenariat spécifique avec le Conseil départemental et le groupement des agriculteurs biologiques de Creuse pour créer un outil de cartographie numérique permettant de situer les fournisseurs creusois de produits alimentaires locaux. Le slogan, « Mangeons mieux, Mangeons Creuse » a été adopté à cette occasion.

ENVIE DE MANGER LOCAL ?

Alors, mangeons mieux, mangeons Creuse !

Retrouvez les producteurs et produits locaux autour de vous en quelques clics.

PLUS DE 200 PRODUCTEURS, LES MARCHÉS, LES DRIVES, MAGASINS DE PRODUCTEURS SUR UNE SEULE CARTE.

Pour y accéder :

<https://www.mangeonsmieuxmangeonscreuse.com/produit-local>

- Réflexions sur la mise en place d'une filière d'approvisionnement de la restauration collective en viande bovine (partenariat avec le Groupement de commandes alimentaires des EPLE de Creuse – GAEC23),
- Préfiguration de la création d'une filière « Maraichage » en Creuse,
- Lancement d'une expérimentation sur l'émergence de chaînes logistiques de distribution des produits agricoles locaux.

D'autre part, la mise en place d'une mesure « Alimentation » dans le cadre du Plan de relance de l'Etat a donné lieu à un accompagnement spécifique de la part de la cheffe de projet auprès de 4 porteurs de projets afin de permettre à chacun de déposer un dossier de demande de financement.

C – Assistance à maîtrise d'ouvrage – Aménagement rural

Offre de service créée au cours du premier trimestre 2021.

Elle permet aux communes, aux EPCI et aux OPCL membres, moyennant une tarification adaptée, de bénéficier de l'apport d'un service technique mutualisé dans les domaines de la voirie, des bâtiments et de l'aménagement d'espaces publics.

1 – Composition du service au 31 décembre 2021

- o 1 chef de projet – Thématique « Voirie » (*mis à disposition par le Conseil départemental de la Creuse*)

2 – Activité en 2021

Premiers conseils et accompagnement des communes qui ont souhaité activer l'offre de service, études de faisabilité, analyses de trafic routier.

Suite à l'adhésion du Syndicat mixte de valorisation de la forteresse de Crozant, accompagnement sur le traitement du marché de maîtrise d'œuvre du projet de réhabilitation de l'hôtel des ruines.

Au 31 décembre, sur les 11 conventions d'assistance signées avec 9 communes, 3 se rapportent à des projets de voirie, 3 à des projets bâtimentaires et 5 à des projets d'aménagement d'espaces publics.

Le montant total des prestations engagées à ce titre s'est élevé à 40 000€.

D – Mission « Petites Villes de Demain »

Offre de service créée en octobre 2021.

Création d'une équipe pluridisciplinaire mutualisée au sein de l'Agence pour le compte de 19 communes lauréates du programme « Petites Villes de demain ». Les 7 sept chefs de projets, experts chacun dans l'une des thématiques suivantes (Energie, Usages numériques, Architecture, Urbanisme-Planification, Commerce-Artisanat, Environnement-Paysage, Services-Mobilité) sont chargés d'accompagner ces dernières dans la préparation et la mise en œuvre de leur stratégie de redynamisation de centre-bourg.

Les coûts induits par la mise en place de l'équipe sont pris en charge par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (75%), le Département de la Creuse (12,5%) et les communes concernées au travers de leur cotisation à l'Agence (12,5%).

Au 31 décembre 2021, 3 chefs de projet avaient été recrutés pour une période de 18 mois.



III - FINANCES

A - Budget

Le budget primitif 2021, adopté le 15 avril 2021 a fait l'objet d'une Décision modificative à l'automne 2021. Il s'est équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 573 102,18€ pour la section de fonctionnement et de 33 000,00€ pour la section d'investissement.

A noter : Le Conseil départemental de la Creuse permet à l'Agence de fonctionner au travers de la mise à disposition :

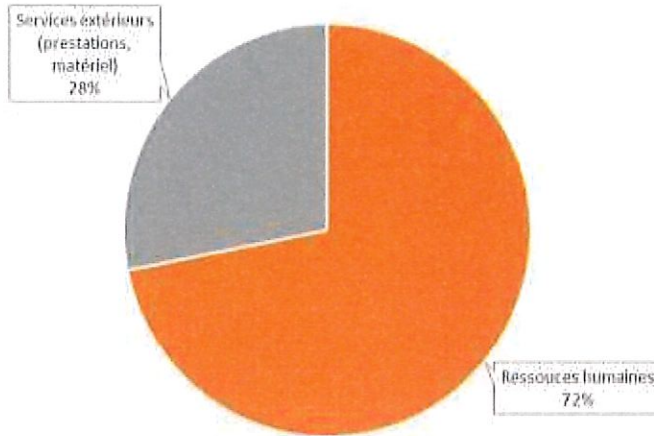
- à titre gracieux, de locaux et de moyens humains (3 agents),
- de services supports (appui de la Direction des ressources humaines et de la Direction des finances, Direction des usages numériques et des systèmes d'information, Services intérieurs, bureautique, mobilier, véhicules), dont l'utilisation fait l'objet d'une compensation financière via un partenariat spécifique.

B – Compte administratif

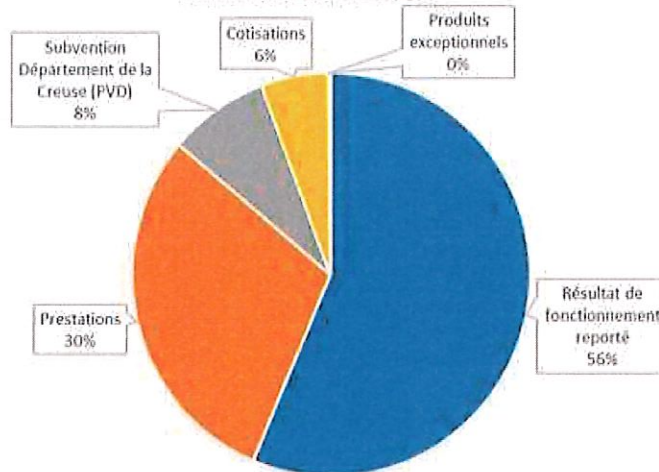
Le compte administratif de l'année 2021 a été adopté par le Conseil d'administration le 07 avril 2022. Il s'est établi comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Dépenses réalisées au cours de l'exercice 2021	22 509,05 €	238 546,07 €	261 055,12 €
Recettes réalisées au cours de l'exercice 2021	1 584,00 €	279 534,48 €	281 118,48 €
Reprise du résultat de l'exercice 2020	1 584,00 €	361 102,18 €	362 686,18 €
TOTAL	- 19 341,05 €	402 090,59 €	382 749,54 €

Répartition des dépenses



Ventilation des recettes



La Présidente
de l'Agence d'Attractivité
et d'Aménagement de la Creuse

Valérie SIMONET

